

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DÉPÔT DE BENNE

Formulaire à adresser au minimum 3 semaines avant l'occupation du domaine public

DEMANDEUR : Particulier Entreprise

NOM, PRÉNOM ou DÉNOMINATION SOCIALE (EN LETTRES CAPITALES) :

N°SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(Joindre un extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis) ou équivalent datant de moins de 3 mois)

REPRÉSENTANT(E) DE L'ENTREPRISE (EN LETTRES CAPITALES) :

Domicilié(e) : N° |_|_|_|_| Voie :

Code postal : |_|_|_|_|_| Localité :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Adresse mail : @

DEMANDE D'ARRÊTÉ POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DU AU

Adresse concernée : N°: |_|_|_|_| Voie :

Observations :

Nombre de bennes prévu : |_|_| **Dimensions benne (s)** : Largeur |_|_|_|_| Longueur |_|_|_|_|

Largeur |_|_|_|_| Longueur |_|_|_|_|

REDEVANCE :

DÉPÔT DE BENNE	
Tarif appliqué	13,50 € (*)
Base de droit	Unité/jour
Unité(s)	13,50 € x jour(s) x benne(s)
Redevance TTC €

Attention :

- L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune. **La signalisation réglementaire y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement est à la charge du pétitionnaire.**
- **Le demandeur s'engage à payer le montant de la redevance** conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2004 fixant le montant des droits et taxes d'occupation privative du domaine public sur la commune de GAGNY **et à se soumettre à la réglementation en vigueur relative à l'occupation du domaine public.**
- **Le règlement des droits de voirie sera à effectuer par le demandeur auprès du Comptable du Trésor Public du Raincy** dès réception de l'avis des sommes à payer correspondant.

Fait le

Signature (et cachet d'entreprise) :

